

Commune de BESSAN

2^{ème} Modification Simplifiée du PLU

Avis de lancement de la procédure de 2^{ème} modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire de la Commune de Bessan informe les administrés que la 2^{ème} modification simplifiée du PLU a été prescrite par arrêté municipal en date du 22 juillet 2016 conformément à l'article L.153-45 du Code de l'Urbanisme.

Cette procédure a pour objet de procéder à la correction d'une erreur matérielle dans le tracé du plan de zonage du PLU. En effet, une parcelle appartenant à la Cave Coopérative a fait par erreur l'objet d'un classement en zone UD du PLU alors que l'ensemble de la structure est située en zone UE du PLU.

Les modalités de la mise à disposition du dossier au public seront prochainement communiquées après délibération du Conseil Municipal.